

Décision n° 2023/11  
relative à l'accréditation de  
l'ESIEE IT - CCI Paris Île-de-France Éducation  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Établissement / École

Nom :	ESIEE IT - CCI Paris Ile-de-France Éducation
Sigle :	ESIEE IT
Type :	Consulaire
Académie :	Versailles
Site de l'école :	Pontoise

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2020/10-09

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP** (Renouvellement hors-périodique) :  
Ingénieur diplômé de l'ESIEE IT - CCI Paris Ile-de-France Éducation, en formation initiale sous statut d'apprenti

**Catégorie CP** (Ouverture d'un cycle préparatoire)  
Cycle préparatoire intégré

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'ESIEE IT - CCI Paris Île-de-France Éducation ;
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et rapporteure principale), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI et co-rapporteure), Roméo IONESCU (expert international auprès de la CTI), Ulysse DAVID (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023 ;
- Entendus : Richard SKRZYPCZAK, directeur général de l'ESIEE IT, Philippe HAIK, directeur des programmes académiques et Fabien DIONNET, responsable des programmes ingénieurs ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ESIEE IT – CCI Paris Ile-de-France Éducation	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2024-2025	restreinte
Autorisation de l'école pour l'ouverture du cycle préparatoire suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Cycle préparatoire intégré	Cycle préparatoire	-	-	favorable

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Se conformer strictement aux engagements pris (syllabus, tronc commun, rythme de l'alternance, RSE, équilibre enseignants-chercheurs) ;
- Se conformer au plan de recrutement d'enseignants et enseignants-chercheurs prévu à l'issue de l'audit afin de maintenir un taux d'encadrement adéquat ;
- Réunir le conseil de perfectionnement propre à l'école nouvellement créée au moins une fois par an ;
- Rendre la mobilité internationale des apprentis obligatoire pour se mettre en conformité avec R&O ;
- Mener des actions afin d'augmenter sensiblement le taux de participation aux enquêtes en particulier des maîtres d'apprentissage ;
- Mettre en place la nouvelle architecture comportant une année de tronc commun, 50% d'enseignement de tronc commun en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années et finaliser l'approche compétences dans chacun des modules qui en découle en y intégrant les modes d'évaluation par compétences ;
- Mettre en place des enseignements dédiés spécifiquement à l'initiation à la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat pour toutes les filières.

Membres participant aux débats : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Layth SLIMANE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ et Sonia WANNER.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 novembre 2023,

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 12 décembre 2023,

La rapporteure principale  
Marie-Véronique LE LANN



Le secrétaire greffier

*MAD*

La présidente  
Elisabeth CRÉPON

